

INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES

OBJECTIFS DE PROGRESSION

ABYLSEN ST/RA - 2025

1. Bilan de l'index 2024

Au titre de l'année 2024, la société ABYLSEN STRA a obtenu un index d'égalité hommes femmes de 78/100.
Il est décomposé de la manière suivante :

Critère 1 : Ecart de rémunération	38/40
Critère 2 : Ecart d'augmentations individuelles	20/35
Critère 3 : L'écart de répartition des promotions	5/15
Critère 4 : Retour de congé maternité	15/15
Critère 5 : Dix plus hautes rémunérations	0/10

Actuellement, les critères 1, 2, 3 et 5 ne permettent pas d'atteindre la note de 85/100.
C'est dans ce cadre que l'entreprise doit définir des objectifs de progression pour ces quatre critères.

2. Objectifs de progression

Critère 1 : Répartition des écarts de rémunération

Situation actuelle : 38/40

Objectif de progression :

Sur les 3 prochaines années, l'objectif est de progresser afin d'atteindre la note de 40/40.

Afin d'atteindre cet objectif, ABYLSEN STRA s'engage à :

- Veiller à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes dès l'embauche à fonction, qualification et parcours professionnel équivalent.

- L'évolution des rémunérations devra être identique pour les hommes et pour les femmes à poste et compétences équivalents.

- L'objectif de la Société ABYLTEN STRA est donc de faire disparaître tout écart non justifié de la rémunération entre les hommes et les femmes à poste et compétences équivalents.

Critère 2 : Répartition des écarts d'augmentations individuelles

Situation actuelle : 20/35

Objectifs de progression :

Sur les 3 prochaines années, l'objectif est de progresser afin d'atteindre la note de 30/35.

Afin d'atteindre cet objectif, ABYLTEN STRA s'engage à :

- Veiller à la répartition des enveloppes salariales d'augmentations pour nous assurer que les femmes et les hommes en bénéficient dans les mêmes conditions

- Veiller à l'égalité de traitement salarial entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de valeur égale tout au long du parcours professionnel dans l'entreprise

Critère 3 : Ecart de répartition de promotions

Situation actuelle : 5/15

Objectifs de progression : favoriser l'égalité dans l'évolution de carrière

Les femmes et les hommes doivent bénéficier des mêmes possibilités d'évolution de carrière et d'accès à des postes à responsabilités.

Ainsi, la Société réaffirme son engagement de veiller à l'égalité des femmes et des hommes en ce qui concerne les possibilités d'évolution en termes de parcours professionnel.

Les critères de détection de potentiels en termes d'évolution professionnelle et d'orientation de carrière sont de même nature pour les femmes et pour les hommes et sont assis sur le professionnalisme et la performance constatés.

Ils sont fondés exclusivement sur la seule reconnaissance des compétences, de l'expérience, de la performance et des qualités professionnelles.

Notamment, lorsqu'un poste est disponible, il est ouvert à l'ensemble des candidats hommes et femmes et attribué, à candidatures équivalentes, au regard des seuls critères professionnels requis pour la bonne tenue du poste.

La Société s'efforcera d'assurer une égalité femmes / hommes en matière de promotion et à ne pas tenir compte des contraintes familiales dans ses choix.

L'objectif consiste à ce qu'au cours de l'année, le pourcentage de femmes promues soit égal au pourcentage d'hommes promus, sous réserve que les compétences, expériences et qualités professionnelles le permettent et ce, proportionnellement aux effectifs par sexe.

Critère 5 : Nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations

Situation actuelle : 0/10

Les objectifs de progression :

- Nous fixer des objectifs de progression afin d'augmenter la proportion de femmes ayant un des dix plus haute rémunération
- Continuer à faire connaître à tous les collaborateurs les postes à pourvoir dans l'entreprise, par le biais de notre application de cooptation
- Compte tenu de l'organisation du travail et du secteur d'activité où les femmes sont sous-représentées, la société a amorcé une réflexion sur ce sujet

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration continue en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la société Abylsen STRA.

A Lyon, le 03 avril 2025